

AUDIT

GESTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Vous souhaitez réaliser une action de prévention dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, et mettre en place des procédures de façon à réguler ces risques. L'audit permet à l'entreprise de comprendre les causes d'éventuels problèmes et de prendre à temps des décisions pour préparer le moyen terme.

PUBLIC

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'AUDIT

S'adresse à tous les salariés de l'entreprise, y compris la direction, sans prérequis

DURÉE

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée: 9 jours sur une année

Une réunion d'objectif avec la hiérarchie

2 jours d'entretiens individuels (1h/pers - 2 pers/service)

2 jours de synthèse des entretiens

1 jour de formation (restitution des résultats et formation sur les RPS - mise en place d'un plan d'action)

Une réunion de concertation avec les acteurs de la prévention et l'employeur.

1 jour de suivi à 6 mois.

Mise en place d'une cellule d'écoute 1/2 jour tous les 2 mois (soit **3 jours** dans l'année)

Lieu: Dans vos locaux

Nombre de participants: 12 maximum

TARIFS

COÛT DE L'AUDIT

Au total 13 400 euros TTC

OBJECTIFS

OBJECTIFS DE L'AUDIT

Sensibilisation des participants aux techniques de management social notamment pour la prévention des situations difficiles et le maintien de la santé des équipes.

Prise en compte de l'importance de la communication.

Utiliser les techniques de management (audits, gestion des priorités, gestion des tensions, information) pour développer une ambiance de travail sereine.

A l'issue de l'Audit des pistes seront ouvertes pour une amélioration des conditions de travail qui tiennent compte des facteurs psycho-sociaux.

PROGRAMME

CONTENUS DE L'AUDIT

Détection des champs qui pourraient situer les dysfonctionnements de la structure au niveau psycho-social.

Restitution et formation, élaboration d'un plan d'action de solutions correctives

Journée de suivi tous les 6 mois avec les acteurs impliqués dans le processus permettant de faire le point sur le niveau d'avancement et les freins à neutraliser.

Mise en place d'une cellule d'écoute d'une demi-journée tous les 2 mois assurant une action préventive voire curative dans certains cas.

PROCESSUS

Préparation de la mission : Présentation générale de la méthode de travail et la validation de la méthode retenue, pour s'assurer que tous les participants collaborent à la démarche.

Phase d'investigation: Entretiens individualisés.
Audit auprès d'un panel de salariés de l'entreprise représentatifs des services.
Rassemblement des données par l'intervenant .

Phase de production: Groupe de 12 participants maximum, avec la restitution de l'audit et la sensibilisation aux RPS, ainsi que la recherche de solutions correctives et l'établissement d'un plan d'action.

Phase de mise en oeuvre: 6 mois plus tard, groupe de 12 participants maximum, avec la mise au point du suivi de l'action et le repérage des évolutions pour mieux cibler le positionnement et l'adaptation aux besoins de l'entreprise.

MOYENS

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Entretiens, échanges, documents, Approche interactive visant à partager les expériences.

EVALUATION

EVALUATION DE L'AUDIT

Un suivi à 6 mois sera proposé à l'entreprise.

INTERVENANTS

QUALITÉ DE L'INTERVENANT

Une **psychologue** spécialisée dans la prévention des risques notamment psycho-sociaux au travail et IPRP.

Organisme de formation 93060639006

06 63 28 50 94

www.psy-a-nice.com